



16ème législature

Question N° : 13326	De M. Bertrand Sorre (Renaissance - Manche)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > santé	Tête d'analyse > Prise en charge APA pour les personnes diabétiques et atteintes d'un cancer	Analyse > Prise en charge APA pour les personnes diabétiques et atteintes d'un cancer.
Question publiée au JO le : 28/11/2023 Date de changement d'attribution : 09/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Bertrand Sorre appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur le développement de l'activité physique adaptée (APA) et sa prise en charge. L'objectif du sport santé et son développement porté par le Gouvernement, regroupe l'ensemble des activités physiques et sportives adaptées aux capacités des personnes atteintes de maladie chronique ou de handicap. De nombreuses études ont démontré l'importance d'une pratique sportive pour ces personnes. Un récent rapport a d'ailleurs préconisé le remboursement de l'APA pour les personnes souffrant de diabète et de cancer, qui aujourd'hui ne peuvent pas bénéficier de ce dispositif. À cet effet, le Gouvernement a déposé un amendement avant l'examen en première lecture du PLFSS en séance publique. Or, celui-ci n'a pas pu être examiné. Aussi, il souhaiterait savoir si M. le ministre entend mettre en place la prise en charge d'une activité physique adaptée pour les personnes atteintes de diabète et de cancer et quand celle-ci sera effective.